

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET AGRICOLE DE COCHINCHINE, Cantho

Épisode précédent :
[Exploitation forestière de l'Ouest.](#)

DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 juin 1946)

Suivant nos renseignements, le conseil d'administration aurait décidé de transférer le siège social à Cantho, siège de la direction générale. Cette opération aurait pour but de faciliter l'administration des affaires de la société en groupant les divers services.

Le conseil de la Société immobilière et agricole de Cochinchine (S.I.A.C.) (anciennement S.E.F.O., Société Exploitation Forestière de l'Ouest), filiale du D.A.O., aurait pris la même décision.

Société immobilière et agricole de Cochinchine
Société anonyme au capital de 2.000.000 fr.
(réduit à 1.000.000 fr. par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28
décembre 1942)
Siège social : précédemment à Saïgon, 16 à 22, rue Chaigneau, actuellement à
Cantho, boulevard Paul-Doumer (chez Domaine agricole de l'Ouest)

Transfert du siège social
Réduction du capital social
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 janvier 1943)

I. — Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 1942 de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dite « SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET AGRICOLE DE COCHINCHINE », au capital de 2.000.000 fr., le siège social de la société, primitivement établi à Saïgon, 16 à 22, rue Chaigneau, a été transféré à Cantho, boulevard Paul-Doumer, chez le Domaine agricole de l'Ouest, et l'article 4 des statuts de ladite société a été modifié en conséquence.

Aux termes de la même délibération, le capital social de ladite société a été réduit de 1.000.000 fr. par le remboursement de 10.000 actions de 100 fr. En conséquence, le nouveau capital social sera de 1.000.000 fr. et divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées, et les articles 6 et 18 des statuts de ladite société ont été modifiés en conséquence.

II. — En conséquence de ce qui précède, il a été déposé :
le 25 janvier 1943, au greffe du tribunal mixte de commerce de Saïgon, des copies du procès-verbal de la délibération sus-énoncée ;
et le 19 janvier 1943, au greffe du tribunal de Cantho, des copies du même procès-verbal.

Pour extrait et mention

Le conseil d'administration.
(L'Information d'I.C. du 30 janvier 1943).

Société immobilière et agricole de Cochinchine
Société anonyme au capital de 2.000.000 fr.
(réduit à 1.000.000 fr. par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28
décembre 1942)
Siège social : précédemment à Saïgon, 16 à 22, rue Chaigneau, actuellement à
Cantho, boulevard Paul-Doumer (chez Domaine agricole de l'Ouest)

Remboursement d'actions
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 30 janvier 1943)

Messieurs les actionnaires de la société anonyme dite « SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET
AGRICOLE DE COCHINCHINE » sont informés qu'en vertu d'une délibération prise par
l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 1942, le capital social a été réduit
de 1.000.000 francs, par le remboursement de 10.000 actions de 100 francs, et que ce
remboursement sera effectué à partir du 31 janvier 1943 au siège social à Cantho,
boulevard Paul-Doumer (chez le DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST).

Les paiements seront effectués en piastres indochinoises décomptées à 10 fr.

Le conseil d'administration.
(L'Information d'I.C. du 30 janvier 1943)

Société immobilière et agricole de Cochinchine
Société anonyme
au capital de 1.000.000 de francs
Siège social à Cantho, bd Paul-Doumer
R.C. Saïgon n° 2.738

Assemblée générale ordinaire du 12 juillet 1946

ÉLECTION D'ADMINISTRATEUR
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 31 août 1946)

Suivant délibération en date à Saïgon du 12 juillet 1946, l'assemblée générale
ordinaire a ratifié la nomination aux fonctions d'administrateur de monsieur Marius
MALLEIN faite à titre provisoire par le conseil d'administration en sa séance du 27 mai
1946, en remplacement de monsieur JEAN-DUCLOS, démissionnaire, et pour le temps
restant à courir des fonctions de ce dernier.

Le mandat de M. MALLEIN expirera le jour de l'assemblée générale qui statuera sur
les comptes de l'exercice 1945-1946.

Copies en forme d'original du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12
juillet 1946 de ladite société ont été déposées aux greffes du tribunal de commerce et
de la justice de paix le 20 août 1946.

Pour extrait et mention
Le conseil d'administration.

(L'Information d'I. C. du 31 août 1946).

Société immobilière et agricole de Cochinchine
Société anonyme au capital de 1.000.000 de francs
Siège social à Cantho, 26, bd Paul-Doumer
R.C. Saigon n° 2.738

MODIFICATIONS AUX STATUTS

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 décembre 1946)

Suivant délibération en date à Saigon du 19 novembre 1946, l'assemblée générale extraordinaire a modifié les articles 6 et 43 des statuts ainsi littéralement transcrits :

Article 6. — Les deux premiers alinéas de cet article sont supprimés et remplacés par le texte suivant :

« Le capital, originairement fixé à 2.000.000 francs et divisé en vingt mille actions de cent francs chacune, a été réduit à 1.000.000 francs et divisé en 10.000 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 décembre 1942.

Il est actuellement fixé à 100.000 piastres indochinoises divisé en dix mille actions de dix piastres chacune, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 1946.

Ces dix mille actions se répartissent de la manière suivante » :

Article 43. — Le quatrième alinéa de cet article est supprimé et remplacé par le texte suivant :

« Sa division en actions d'un taux autre que celui de dix piastres ».

Copie en forme d'original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposée aux greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix le 4 décembre 1946.

Pour extrait et mention

Le conseil d'administration.

(*L'Information d'I.C. 9 du déc. 1946*).

Société immobilière et agricole de Cochinchine
Société anonyme au capital de 1.000.000 de francs
Siège social à Cantho, 26, bd Paul-Doumer
R.C. Saigon n° 2.738

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 mars 1949)

Pouvoirs spéciaux à donner à un ou plusieurs administrateurs.

Modification de l'article 6 des statuts.

Société immobilière et agricole de Cochinchine
Société anonyme au capital de 1.000.000 de francs
Siège social à Cantho, 26, bd Paul-Doumer
R.C. Saigon n° 2.738

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 septembre 1949)

Ordre du jour

— Délégation spéciale de pouvoirs à consentir à un administrateur,

- Nomination d'administrateurs,
- Questions diverses.

Le conseil d'administration.

(L'Information d'IC. du 29 septembre 1949).

Étude de M^e A. DETAY, docteur en droit,
notaire à Saïgon, 15, rue Taberd

Société immobilière et agricole de Cochinchine

Nomination des administrateurs

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 27 octobre 1949)

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 8 octobre 1949, de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET AGRICOLE DE COCHINCHINE, société anonyme au capital de 100.000 \$, ayant le siège social à Cantho, boulevard Paul-Doumer, n° 26, dont une copie du procès-verbal a été déposée au rang des minutes de M^e A. DETAY, notaire à Saïgon, suivant acte reçu par M^e Léon PRADAL, principal clerc de notaire assermenté, son substituant, le 12 octobre 1949, l'assemblée générale a notamment nommé comme administrateurs de la société, pour une durée de six années :

Madame veuve MEZIN-CUETAN, propriétaire, domiciliée à Monteau (Isère),
M. Marius MALLEIN, administrateur de société, demeurant à Cantho,
M. Georges HEURTAUX, administrateur de société, demeurant à Saïgon,
et la société dite « DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST », société anonyme, ayant le siège social à Cantho.

L'assemblée générale a, en outre, nommé M. André LAURENT, comme commissaire aux comptes adjoint.

EXTRAITS dudit procès-verbal ont été déposés : au greffe du tribunal de Cantho, et aux greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon, le 24 octobre 1949.

Pour insertion.

Léon PRADAL

(L'Information d'I.C. du 27 octobre 1949)

Société immobilière et agricole de Cochinchine

AVIS DE CONVOCATION

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 7 septembre 1950)

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un administrateur unique,
 - Modification de l'année sociale,
 - Modification en conséquence des articles 17 et 44 des statuts,
 - Questions diverses.
-